

Joyeuses Fêtes !



Ville de
La Ferté-Macé

Décembre 2020

Lettre Municipale

EDITO



Avec ce nouveau bulletin municipal, j'ai le plaisir de m'adresser à vous au sortir des élections municipales du 28 juin 2020, scrutin quelque peu bousculé comme nous tous par la pandémie.

Je tiens à saluer les électrices et électeurs qui ont participé à ce scrutin et remercier chaleureusement celles et ceux qui m'ont témoigné leur confiance. C'est avec beaucoup d'honneur et d'humilité que j'embrasse cette fonction. Entouré de mon équipe je l'assumerai avec responsabilité et détermination au service des Fertoises et des Fertois.

Le nouveau conseil municipal a été installé le 4 juillet 2020.

Notre prise de fonction s'effectue dans un contexte sanitaire particulier et sans précédent. A l'heure où chacun a son propre avis sur les mesures à prendre pour limiter la propagation du virus, mon rôle et celui de la municipalité, est de faire en sorte que notre commune et ses habitants soient les moins affectés possibles.

Le respect du port du masque dans tous les espaces publics, le respect d'une distance physique d'un ou deux mètres tout en évitant les rassemblements et le lavage régulier des mains sont essentiels pour lutter contre la propagation du virus. Chacun doit faire preuve de bon sens et de responsabilité en tout lieu et toutes circonstances. Nous le devons à nos soignants (es) et à tous ceux qui œuvrent pour le meilleur de tous.

Durant ces 4 mois, un travail important a été réalisé par les élus et le personnel communal pour être à l'écoute de tous les Fertois, des associations, des entreprises et des responsables d'établissements scolaires.

Nous avons été élus avec un projet basé sur la sortie de Flers Agglo (près de 60% des Fertoises et des Fertois ont voté au 1er tour des élections pour cette sortie). Rappelons qu'il s'agit de dégager des moyens financiers, investir au bénéfice

des habitants de La Ferté Macé et enfin retrouver la proximité avec notre bassin de vie.

Notre priorité durant l'été a été d'assurer la rentrée de septembre, de préparer notre sortie de Flers Agglo et de prendre en main les affaires communales en cours. D'ailleurs, avec regret, je dois préciser que ce dernier travail a été rendu difficile par l'absence de dossiers dans le bureau et l'ordinateur de l'ancien maire.

Cette rentrée restera inédite. Je pense à tous les parents et notamment ceux emmenant leur enfant pour la première fois à l'école, qui n'ont pas pu les accompagner jusqu'à leur classe. Je pense aux enfants pour qui les débuts à l'école peuvent être difficiles et naturellement à tous nos commerçants, artisans et tous ceux impactés par cette crise sanitaire.

Cette période difficile nous engage à encore plus de solidarité, de responsabilité collective et d'adaptation. Car oui, nous allons devoir nous adapter et continuer à vivre dans ce contexte sanitaire inédit, pour un temps que nous souhaitons tous le plus court possible !

Vous pouvez compter sur ma disponibilité, mon engagement et celui de mon équipe au service de notre ville et de tous ses habitants

Prenez bien soin de vous, de votre entourage.

Avec les membres de la municipalité, j'adresse le meilleur à chacune et chacun d'entre vous, que tous mes vœux vous accompagnent pour cette nouvelle année.

Bien sincèrement à vous,
Michel LEROYER,
Maire de La Ferté Macé.

SORTIE DE FLERS AGGLO

Nous avons été élus avec un projet basé sur la sortie de Flers Agglo et l'entrée dans la Communauté de Communes Andaine-Passais (près de 60% des Fertoises et des Fertois ont voté au 1er tour des élections pour cette sortie).

Rappelons cette sortie est vitale pour redonner son identité à notre ville.

Dès notre installation, nous avons entamé les procédures nécessaires conformément à la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 qui permet à une commune de sortir d'une Communauté d'Agglomération. Plusieurs conditions sont posées, notamment celle du nombre d'habitants pris en compte. La population de Flers Agglo applicable pour 2020 (conformément au décret annuel de l'INSEE) est de **55 640 habitants** et pour La Ferté Macé **5 640 habitants**. La sortie de La Ferté Macé fait donc passer Flers Agglo à **50 000 habitants**, comme annoncé pendant la campagne électorale.

Extrait de la loi du 27/12/2019 :

Article L5216-11 : ce retrait ne peut avoir pour conséquence de faire passer la population de la Communauté d'Agglomération (Flers Agglo) **en-dessous des seuils** mentionnés à l'article L5216-1. (Cela veut dire que la population peut être **égale au SEUIL**)

Article L5612-1 : La communauté d'agglomération est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de **plus de 50 000 habitants** autour d'une commune centre de plus de 15 000 habitants, la population doit être supérieure à 50 000 habitants (**cela veut dire une population minimale à la création de la communauté d'agglomération de 50 001 habitants**).

Le **SEUIL démographique de 50 000 habitants** est réduit à 30 000 habitants lorsque la communauté d'agglomération comprend le chef lieu du département.

(Nous parlons bien de **SEUIL** comme l'indique l'article L5216-11).

www.lafertemace.fr



facebook.com/LaFerteMace



Nous avons, conformément à la loi, fait réaliser une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges, ainsi que sur le personnel des communes et intercommunalités concernées soit Flers Agglo et la Communauté de Communes d'Andaine-Passais et leurs communes. Ce document a été élaboré pendant l'été par le Cabinet CALIA CONSEIL (conseil en matière d'ingénierie financière et contractuelle des collectivités). Nous remercions Flers Agglo, la Communauté de Communes Andaine-Passais et leurs services pour nous avoir communiqué tous les éléments nécessaires à cette étude (contrairement aux affirmations de monsieur Dalmont dans la presse locale).

L'étude a été remise à Madame La Préfète, à Messieurs les Présidents de Flers Agglo et de la Communauté de Communes Andaine-Passais le 9 septembre. A ce jour, aucune remarque ne nous a été faite sur cette étude.

Cependant, Madame La Préfète a interprété les articles L5216-11 et L5612-1 de la loi « Engagement et proximité » en nous indiquant par courrier du 7 octobre 2020 que nous ne pouvons sortir de Flers Agglo puisqu'il faut, selon elle et ses services,

50 001 habitants. Nous contestons cette interprétation. Nous avons demandé à Madame La Préfète de revoir sa position. A défaut, pour respecter le vote des Fertois et défendre les intérêts de notre ville, nous déposerons un recours devant le Tribunal Administratif.

Résumé de l'étude de cabinet CALIA CONSEIL (consultable sur le site de la ville) :

Après paiement des dépenses des différents services et équipements transférés à Flers Agglo : du fait de l'adhésion de La Ferté Macé, sur une année, Flers Agglo reçoit :

- 365 000 € sur son budget général
- 300 000 € Provisions pour Grosses Réparations et Frais Généraux,
- 105 000 € de Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal aux communes de Flers Agglo,
- 350 000 € au budget transport,

Soit un total de 1 120 000,00 €.

Il faut y ajouter les budgets eaux et assainissement pour 570 000 €

- 190 000 € (280 000 € de recettes, moins 90 000 € dépenses de fonctionnement et remboursement du capital des

emprunts au budget Eau, valeur 2016).

- 380 000 € (490 000 € de recettes, moins 110 000 € dépenses de fonctionnement et remboursement du capital des emprunts au budget assainissement, valeur 2016).

Le montant total de 1 690 000 € ci-dessus est supérieur à celui que nous avons annoncé pendant la campagne électorale.

D'autre part, l'étude montre que notre entrée dans la Communauté de Communes Andaine-Passais aurait pour conséquence des recettes annuelles supplémentaires pour celle-ci de 360 000 € et de 120 000 € pour ces communes.

L'étude montre également une diminution de nos recettes annuelles de 42 000 € et une augmentation de 300 000 € du fait de la suppression des Provisions pour Grosses Réparations par la CDC. La compétence voirie étant exercée par la communauté de communes Andaine-Passais, nous dégagerions des marges financières supplémentaires sur notre budget investissement.

Les entreprises privées et publiques de La Ferté Macé ne paieraient plus le versement transport d'un montant de 350 000 €.

TRAVAUX



Boulevard de la Forêt d'Andaine

Boulevard de la Forêt d'Andaine : Les Services Techniques de notre collectivité ont réalisé les travaux d'aménagement du trottoir Boulevard d'Andaine dans sa partie allant de l'entrée de la base de loisirs jusqu'à l'accès du parking d'Intermarché. Les travaux consistaient à réaliser un léger décaissement du trottoir existant, la pose de caniveaux récupérant les eaux pluviales qui allaient dans la cour de l'usine Metalians, la mise à niveau de regards divers, l'abaissement de bordures permettant aux personnes à mobilité réduite de franchir les trottoirs et la pose d'un enrobé à chaud.

- **Coût main-d'œuvre et matériaux : 27 000 € TTC.**

Eglise Notre-Dame : Les Services Techniques ont remis en service l'éclairage extérieur de l'Eglise arrêté depuis plus de deux ans par la précédente municipalité. Il pourra fonctionner pendant les travaux, puisque contrairement à ce qui a été dit par l'ancien maire, un échafaudage sera mis en place uniquement autour de la tour nord.

Rue d'Alençon : La réglementation sur l'emploi des produits phytosanitaires sur le domaine public a conduit la collectivité à entreprendre des travaux de réfection de joints de bordures et de caniveaux des trottoirs de la commune. La rue d'Alençon en est un exemple. Il est également réalisé à chaque carrefour l'abaissement de bordures permettant ainsi aux personnes à mobilité réduite de traverser plus facilement. Quant au revêtement de surface des trottoirs, il est refait dans sa totalité s'il est en très mauvais état.

Aménagement du bourg d'Antoigny : Les travaux d'aménagement et d'embellissement du bourg d'Antoigny sont en phase d'achèvement. Il reste à réaliser quelques raccordements au réseau de téléphonie, la dépose de poteaux téléphoniques et

d'électricité. Ces travaux devraient s'achever dans les prochaines semaines. Ce chantier a été réalisé par les entreprises EIFFAGE pour la voirie - GTCA pour l'éclairage public - ELITEL pour les effacements de réseaux basse tension et téléphonique. La commune de La Ferté-Macé était maître d'ouvrage pour cet aménagement, la maîtrise d'œuvre était assurée par le bureau d'étude de Flers-Agglo en collaboration avec les services techniques de la Commune. Quant aux effacements des réseaux basse tension et téléphonique la maîtrise d'ouvrage a été déléguée au TE61.

- **Reste à charge pour la ville : 215 000 € HT.**

Fleurissement d'automne : Mise en place par le service Parc et Jardins, les bulbes et les bisannuelles embelliront les massifs au printemps (environ 2 000 bulbes pour un budget de 910 €). Une étude est en cours sur le devenir de la peupleraie de la base de loisirs.

Rénovations : L'équipe menuiserie a commencé la rénovation des balustrades au Parc Barré Saint, 4 500 € sont investis en fourniture de bois.

Les logements ville sont également rénovés (peinture, plomberie, électricité, menuiserie).

Mise en place des illuminations : Chaque fin d'année est marquée par l'installation des traditionnelles illuminations et décos de Noël. Cette année, un effort sera fait pour embellir l'hôtel de ville, le rond-point de la gare et le Centre Social Thérèse Letinturier. Acquisition et location d'équipements nouveaux pour un budget de 3 500 € (62 motifs et 12 lanternes). Allumage dès le 3 décembre lors du marché hebdomadaire.

LABELLISATION PÊCHE

Deux pontons sécurisés de 20m x 3m ont été installés au niveau de la zone de pêche afin de pouvoir pratiquer, en famille, cette activité.

Le 26 Octobre, le comité de labellisation, en présence des élus, était présent au plan d'eau pour faire le tour des installations afin de vérifier leur conformité et valider leur labellisation.

Le but : disposer d'une promotion nationale du plan d'eau concernant le loisir pêche, développer les activités « ateliers pêche nature » tout en assurant une gestion équilibrée de la population piscicole.

- **Reste à charge pour la ville : 5 931,15 €.**



LE CONSEIL MUNICIPAL

SYLVIE SELLIER

MAIRE
DÉLÉGUÉE
D'ANTOIGNY



SYLVIE ERRARD

1^{re} ADJOINTE
Attractivité
Communication



OLIVIER BREUIL

2^{ème} ADJOINT
Finances
Administration



VERONIQUE CLEMENTE

3^{ème} ADJOINTE
Affaires
Sociales



GUY MIDI

4^{ème} ADJOINT
Associations
Population



CHRISTINE GERVAIS

5^{ème} ADJOINTE
Affaires
Scolaires



ROLAND FOUCHER

6^{ème} ADJOINT
Cadre
de vie



JOËLLE TANGUY

7^{ème} ADJOINTE
Culture, Sports
et Loisirs



Les Conseillers Municipaux Délégues

Stéphane LEBACHELEY,

1er Conseiller Municipal Délégue, Communication.

Rémi DUJARRIER,

2ème Conseiller Municipal Délégue, Voirie et Habitat.

Yves SALLARD,

3ème Conseiller Municipal Délégue, Aménagement durable.

Pascale ANTOINE,

4ème Conseillère Municipale Déléguee, Associations sportives et caritatives.

Alexis AUBIN,

5ème Conseiller Municipal Délégue, Santé.

Thierry GRU,

6ème Conseiller Municipal Délégue, Sports.

Nathalie GERAULT,

7ème Conseillère Municipale Déléguee, Plan d'eau.

Les Conseillers Municipaux

Joël CHAPELLE,

Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE,

Daniel BERTHELOT,

Isabelle MESLET,

Marjolaine COURIO,

Anne ROULLEAU-COLIN,

Anthony BUREAU,

Audrey LAMOTTE,

Angélique BELFORT.

Opposition, Groupe "Agir pour les Fertois"

José COLLADO, Yvon FREMONT, Claude ROYER,

Jacky CLEMENT, David CHOPIN, Antigone

GEORGALAS, Linda CARRILHO, Patrick ANTOINE.

LES COMMISSIONS

CADRE DE VIE

Services Techniques, Logement

Roland FOUCHER
Yves SALLARD
Rémi DUJARRIER
Marjolaine COURIO
Stéphane LEBACHELEY
Daniel BERTHELOT
Joël CHAPELLE
Yvon FREMONT
David CHOPIN

FINANCES ET ADMINISTRATION

Services Finances, Population,
Ressources Humaines

Olivier BREUIL
Yves SALLARD
Sylvie SELLIER
Daniel BERTHELOT
Pascale ANTOINE
Rémi DUJARRIER
Alexis AUBIN
José COLLADO
Jacky CLEMENT

ATTRACTIVITE, COMMUNICATION

Service Communication

Sylvie ERRARD
Stéphane LEBACHELEY
Nathalie GERAULT
Isabelle MESLET
Guy MIDI
Yves SALLARD
Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE
Patrick ANTOINE
Linda CARRILHO

AFFAIRES SOCIALES, SANTE

Centre Socioculturel T. Leféburet,
CCAS

Véronique CLEMENTE
Alexis AUBIN
Sylvie ERRARD
Audrey LAMOTTE
Anne ROULLEAU-COLIN
Joël CHAPELLE
Marjolaine COURIO
Claude ROYER
Patrick ANTOINE

AFFAIRES SCOLAIRES, ASSOCIATIONS ET POPULATION

Services Education, Restaurant Municipal,
Sports et Loisirs, Population Citoyenneté

Christine GERVAIS
Guy MIDI
Thierry GRU
Antoine BUREAU
Joëlle TANGUY
Pascale ANTOINE
Audrey LAMOTTE
Claude ROYER
Antigone GEORGALAS

CULTURE, SPORTS, LOISIRS

Service Sports et Loisirs

Joëlle TANGUY
Thierry GRU
Nathalie GERAULT
Anne ROULLEAU-COLIN
Isabelle MESLET
Sylvie SELLIER
Guy MIDI
Yvon FREMONT
Linda CARRILHO

SALLES MAISON BOBOT

A compter du 1er Janvier 2021, la mise à disposition des salles de la Maison Bobot sera gérée par le service Sports et Loisirs.

Toute demande devra être formulée par mail ou courrier, minimum 48 heures, avant la date demandée.

Les clés seront à récupérer et à rapporter au service Sports et Loisirs, 8 Rue Saint Denis, aux horaires d'ouverture du bureau (9h-12h/14h-18h).

• Renseignements au 02 33 37 47 00
ou sports.loisirs@lafertemace.fr.

LES COLOS APPRENANTES



La ville s'étant engagée dans le dispositif « colos apprenantes » en août à Tailleville en octobre à Gouville, deux séjours à la mer qui ont ravi les 28 participants.

Au retour les enfants étaient prêts à repartir pour de nouvelles découvertes et de nouvelles rencontres.

La situation sanitaire n'ayant pas permis un nouveau départ à Noël à la neige, il restera de beaux souvenirs et peut-être de nouvelles aventures à vivre aux prochaines vacances en fonction des nouvelles restrictions liées au COVID.

AGENDA

Du 8 au 14 février 2021

Base de loisirs :
Cirque Franco-Italien.

Du 1^{er} au 5 mars 2021

Sports et Loisirs :
Stages multi-activités (8-14 ans)
Inscriptions et renseignements au 02 33 37 47 00 ou sports.loisirs@lafertemace.fr



ACTIONS DU CCAS

Le CCAS, en relation constante avec les associations et les structures d'aide à domicile (UNA, SSIAD, ADOM 61...) continue d'apporter son soutien aux personnes isolées ou en difficultés.

Dès le 19 novembre 2020, un mini bus a été mis à disposition gratuitement pour tous les fertois, afin d'effectuer leurs achats dans les commerces (centre ville et Zone Commerciale).

Un colis va être distribué aux ainés de la commune (à partir de 72 ans), en remplacement du traditionnel repas des aînés.

- Pour tous renseignements, le CCAS reste à votre disposition au 02 33 37 28 41.

POUR TOUS VOS DÉPLACEMENTS DANS LES COMMERCES

Marché et Commerces ouverts



TRIBUNE DE L'OPPOSITION

Rien n'est pire que l'incertitude

La majorité actuelle a été élue sur l'engagement de sortir La Ferté-Macé de Flers Agglo. Elle a même donné une valeur de référendum à l'élection !

Pendant toute la campagne, le candidat M. Leroyer n'a pas cessé d'affirmer qu'avec lui la sortie de Flers Agglo ne serait qu'une simple formalité. La réalité est toute autre. Mme la Préfète a dû rappeler au Maire qu'il existe des lois. Le candidat M. Leroyer ne pouvait l'ignorer. Fini l'illusion du départ au 1er janvier 2021.

La coûteuse étude (16 800 €), a démontré que le budget de La Ferté-Macé perdrat plus de 40 000 € par an. Par ailleurs, la CDC d'Andaine-Passais n'a pas jugé bon de se prononcer sur la demande d'adhésion de La Ferté-Macé. C'est dire.

Tout cela nous fait penser à un pilote d'avion qui décolle en pleine tempête, et emmène tous ses passagers (les Fertois) sans savoir où, ni quand et encore moins dans quelles conditions il va atterrir. Au

vu de la crise économique et sociale, c'est la catastrophe assurée.

M. le Maire a annoncé qu'il faisait appel à ses avocats conseils pour démontrer à Mme la Préfète qu'elle se trompe. Avec une action en justice à la clé, des honoraires et demain les frais de justice qu'il veut faire payer aux Fertois. Assez de gaspillages et de temps perdu ! Revenons à la réalité.

Pas de sortie de Flers Agglo, pas de représentation à Flers Agglo, pas de police municipale, pas de réponse structurée à la crise... ça commence à faire beaucoup. Il est difficile pour la majorité de reconnaître ses difficultés. Une chose est sûre : La Ferté-Macé ne sortira pas en 2020 et peut être jamais.

Notre ville et notre Agglo ont déjà tous les atouts pour résister mieux que les autres à la crise et préparer ensemble l'avenir de notre territoire.

José Collado. Agir pour les Fertois

Lettre publiée par la Ville de La Ferté-Macé – Place de la République – 61600 La Ferté-Macé. **DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :** Michel Leroyer. **RÉDACTION ET CONCEPTION :** SERVICE COMMUNICATION - Sylvie Errard, adjointe au maire, Stéphane Lebacheley, Conseiller Municipal Délégué, Séverine Gouault, Laurence Martin, Damien Vatinel. **CRÉDIT PHOTOS :** Services Municipaux et Communication, les associations, Adobe Stock. **ONT COLLABORÉ À CETTE LETTRE :** les Services et les élus municipaux, Reproduction, même partielle, interdite. Dépôt légal à parution. ISSN 2606-8788. **Tirage** 3 500 exemplaires. Imprimé par Imprimerie Compétit Beauregard S.A. La Ferté-Macé – tél. : 02 33 37 08 33. Papier 100% recyclé.